

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 13 mars 2017

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : JOACHIM Joëlle.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Intervention de Monsieur Robert Lacombe

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert Lacombe, Conseiller départemental, qui présente le Conseil départemental, son rôle, son budget et les différentes attributions de subventions auxquelles une commune peut prétendre.

Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur les tenues des comptes.

Achat d'un terrain à Laborie Haute

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des séances du 9 janvier et du 7 février 2017, il avait été convenu de construire un bâtiment médical communal lieu-dit Laborie Haute. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après entretien téléphonique avec le propriétaire du hameau, la parcelle D 914 d'une superficie de 1.408 m² est proposée à la vente au tarif de 10 euros le m², soit 14.080 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'achat de la parcelle D 914 pour un montant de 14.080 euros et dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Présentation des projets d'investissement 2017

Suite à réunion avec les adjoints, Monsieur le Maire présente les différents projets de la commune pour 2017, à savoir la réfection de l'école et l'agrandissement de la cantine, la création d'un lotissement de 8 maisons en location (4 T3 et 4 T4), 3^{ème} tranche d'éclairage public, création du bâtiment médical, achat du terrain de Laborie Haute D914, achat du Kangoo, extension du réseau d'eau et du réseau d'assainissement.

Installation de radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de demander des devis pour l'installation de deux radars pédagogiques dans le bourg. Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Robert Lacombe, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de monter un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police avant d'acheter les radars. Madame Fabienne Charbonnel se propose de s'occuper de ce dossier. Monsieur le Maire remettra à l'ordre du jour l'étude des devis quand les subventions auront été ou pas acceptées.

Loyer de l'Institut de Beauté Simy

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé Madame Simone Gouron, locataire du gîte 9 au Moulinou, et dans lequel elle demande la prolongation pour deux mois du montant de son loyer à 150 euros. Le Conseil accorde cette prolongation.

Questions diverses

Correspondant La Dépêche : Madame Fabienne Charbonnel souhaite que l'on communique un peu plus dans La Dépêche et propose au Conseil que Madame Marie-Claude Vielcastel, maintenant à la retraite, reprenne le poste de correspondant et se propose de la seconder. Les membres du Conseil lui font remarquer que Monsieur Jean-François Laval reste le correspondant officiel.

Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du compte-rendu de l'exercice PCS du 9 décembre 2016 et souligne le besoin de révision de la logistique.

Numérotation des rues : Monsieur le Maire informe le Conseil de la difficulté de réaliser l'implantation des panneaux de rue compte tenu de l'obligation de déclarations de travaux auxquelles est soumise la commune. L'entreprise Cruciani qui a remporté le marché ne souhaite pas effectuer les démarches administratives. La question est à l'étude.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h.